



BACCALAURÉAT 2021

Questions - réponses
> baccalauréat 2021

education.gouv.fr/bac2021

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Sommaire

Qu'est-ce que la réforme du baccalauréat et du lycée1

1. Quels sont les élèves concernés par la réforme ? 1
2. Pourquoi cette réforme ? 1
3. Quelles sont les nouveautés introduites par la réforme des baccalauréats général et technologique ? 1
4. Qu'est-ce que cela change au lycée général et technologique ? 2
5. En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves au supérieur ? 2

Les épreuves du nouveau baccalauréat3

6. En quoi consiste le contrôle continu ? 3
7. Quels enseignements sont évalués en contrôle continu ? 4
8. Pourquoi une épreuve terminale de philosophie pour tous ? 4
9. Les sujets de philosophie sont-ils les mêmes pour tous les bacheliers ? 4
10. En quoi consiste la nouvelle épreuve orale terminale ? 5
11. Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ? 5
12. Une épreuve orale ne risque-t-elle pas d'être discriminante ? 5
13. L'oral final n'a pas d'horaire dédié, comment sera-t-il préparé ? 5
14. Comment l'élève choisira-t-il le sujet de son oral ? 6
15. Le rattrapage est-il maintenu ? 6

Scolarité des élèves au lycée6

16. Qu'est-ce qui change en 2^{de} dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le « test de positionnement » passé en début de 2^{de} ? 6
17. Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ? 6
18. A quel moment doit-on choisir entre la voie générale et la voie technologique ? 7
19. Quel sera le contenu du nouvel « enseignement scientifique » en voie générale ? 7
20. Les enseignements scientifiques, et en particulier les mathématiques, ont-ils diminué avec le nouveau baccalauréat ? 7
21. Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales et binationales) sont-elles maintenues ? 8

Les enseignements de spécialité8

22. Quels sont les enseignements de spécialité en voie technologique ? 8
23. Tous les enseignements de spécialité de la voie générale seront-ils proposés dans tous les lycées ? 8
24. Toutes les combinaisons d'enseignements de spécialité seront-elles possibles en voie générale ? 9
25. En voie générale, les spécialités suivies en terminale devront-elles nécessairement avoir été suivies en première ? 9

Modalités d'organisation9

- 26. Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ? 9
- 27. Est-ce que la nouvelle formule du baccalauréat modifie la date de fin des cours ?.. 9
- 28. La nouvelle organisation des enseignements risque-t-elle d'alourdir le fonctionnement des lycées ? 10
- 29. Est-ce que la charge de correction des enseignants est alourdie ? 10

Qu'est-ce que la réforme du baccalauréat et du lycée

1. Quels sont les élèves concernés par la réforme ?

La réforme concerne **les élèves qui sont actuellement en 3^{ème}** et qui rentrent en 2^{nde} en septembre 2018. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

2. Pourquoi cette réforme ?

La réforme du baccalauréat général et technologique vise à renforcer le baccalauréat, diplôme national de fin d'études secondaires et premier grade de l'enseignement supérieur.

La réforme répond à quatre objectifs.

Elle simplifie l'examen, qui est devenu trop complexe. Les élèves passent aujourd'hui entre 12 et 16 épreuves terminales selon leur parcours. A partir de 2021, ils ne passeront plus qu'une épreuve anticipée de français en 1^{re} et 4 épreuves terminales.

Elle redonne du sens et de la force à l'examen pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite future dans l'enseignement supérieur. En effet, aujourd'hui, 60% des étudiants échouent en licence, ce qui n'est pas acceptable.

Elle permettra de mieux valoriser le travail des élèves. L'examen tiendra compte du travail de l'élève durant sa scolarité en 1^{re} et en terminale alors qu'aujourd'hui celui-ci joue son baccalauréat sur une seule semaine.

Elle accompagnera mieux les lycéens dans la conception de leur projet d'orientation en leur offrant des heures dédiées à l'orientation et en leur donnant une plus grande liberté dans le choix des enseignements qui les passionnent.

Pour en savoir plus

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf

3. Quelles sont les nouveautés introduites par la réforme des baccalauréats général et technologique ?

Le baccalauréat **comprend des épreuves terminales** resserrées qui comptent pour **60 % de la note finale**.

- **1 épreuve anticipée de français** en 1^{re} (écrit et oral).
- **4 épreuves en terminale** (2 de spécialités, 1 épreuve de philosophie, un oral final)
- Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

Le baccalauréat comprend **une part de contrôle continu** qui représente **40 % de la note finale**.

- **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
- **30 % pour des épreuves communes de contrôle continu** organisées dans les établissements pendant les années de 1^{ère} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

4. Qu'est-ce que cela change au lycée général et technologique ?

- La classe de seconde reste commune à la voie générale et technologique. À la rentrée 2018, la classe de seconde ne connaît pas de transformation majeure. Des ajustements permettent d'installer l'état d'esprit de la réforme. A la rentrée 2019, des modifications plus importantes seront mises en place, sans changer fondamentalement la nature de la seconde, classe de transition entre le collège et le cycle terminal, classe de détermination entre la voie générale et technologique.
- Pour le cycle terminal (les années de première et de terminale) de la voie générale :
 - o **Fin des séries L, ES, et S.**
 - o **Tous les lycéens suivent les mêmes enseignements communs** (français en première, philosophie en terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, éducation physique et sportive, enseignement scientifique).
 - o **Tous les élèves choisissent des enseignements de spécialités : 3** en première (4h chacun) puis approfondissent 2 enseignements de spécialités (6h chacun) en terminale.
 - o **Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 1 enseignement optionnel** (3h) suivi en première et en terminal. Un second enseignement optionnel peut être ajouté en terminale (3h) dans une liste spécifique. L'enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité peut être choisi en plus.
- Pour le cycle terminal de la voie technologique
 - o Tous les lycéens suivent désormais les mêmes enseignements communs.
 - o Les séries ne sont pas modifiées car certaines ont été rénovées récemment.
 - o Les élèves suivent 3 enseignements de spécialités en 1^{re} puis 2 en terminale qui sont déterminés en fonction de leur série. La réalisation d'un projet par l'élève est au centre de la formation.

5. En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves au supérieur ?

En préparant le baccalauréat, les élèves travaillent ce qui les fera réussir dans le supérieur. Mieux accompagné depuis la classe de 2^{de}, l'élève peut alors progressivement construire son parcours en choisissant les enseignements qui correspondent à ses goûts et à ses aspirations :

- **Dès la classe de seconde,**
 - o **un test de positionnement** permet aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.
 - o **c'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux élèves de** renforcer leurs compétences en mathématiques ainsi qu'en expression écrite et orale, compétence décisive dans les études supérieures et dans le monde professionnel.

- o **un temps dédié à l'aide aux choix d'orientation** permet aux lycéens d'être accompagnés dans la conception de leur projet.
- **En première et en terminale**, le temps dédié à l'**orientation** permettra aux élèves d'affiner leur projet pour l'enseignement supérieur. En terminale, les élèves bénéficieront de deux professeurs principaux pour être accompagnés dans leur parcours vers l'enseignement supérieur.
- **Les enseignements de spécialité** permettent aux élèves d'acquérir des connaissances approfondies dans les enseignements qu'ils ont choisis.
- **Les programmes d'enseignement seront rénovés**, dans une logique d'exigence disciplinaire et de prise en compte des enjeux contemporains (numérique, humanités, transition énergétique...). De nouveaux enseignements apparaissent : un enseignement scientifique commun à tous en 1^{re} et en Terminale générales, des enseignements de spécialité au choix et des enseignements optionnels.

Les épreuves du nouveau baccalauréat

6. En quoi consiste le contrôle continu ?

L'introduction d'une part de contrôle continu dans le baccalauréat permet de valoriser la régularité du travail du lycéen en 1^{re} et en terminale.

Le **contrôle continu** représente **40 % de la note finale**.

- **10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{re} et de terminale** dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
- **30 % pour des épreuves communes de contrôle continu** organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale pour valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves communes de contrôle continu sont nouvelles mais leur organisation s'appuie sur le savoir-faire et l'expérience des chefs d'établissements et des professeurs pour préparer les élèves au baccalauréat, elles ne viennent donc pas alourdir l'organisation de l'année scolaire.

- il s'agit de **devoirs ou d'exercices sur table sur le modèle des contrôles communs ou des bacs blancs actuels** ;
- **les établissements décident des modalités d'organisation dans le cadre de périodes** (2 périodes en 1^{re} et 1 période en terminale) **qui laisseront un temps suffisant d'acquisition et d'apprentissage pour les élèves** (pas de dates imposées au niveau national).
- les sujets, exercices ou énoncés proposés pour les épreuves communes de contrôle continu seront issus d'une **banque nationale numérique**, conçue par l'Education nationale, avec des barèmes nationaux ;
- **les copies sont anonymes** ;
- les copies sont **corrigées par d'autres professeurs** de l'établissement (comme cela se pratique déjà souvent aujourd'hui pour les « bacs blancs ») ;

Ces nouvelles modalités permettent donc d'assurer l'équité entre les lycéens et le caractère national de l'examen.

7. Quels enseignements sont évalués en contrôle continu ?

Avec la prise en compte des **bulletins scolaires**, tous les enseignements étudiés par les lycéens comptent dans la note finale à hauteur de 10 %.

Les épreuves communes de contrôle continu concernent les enseignements qui ne sont pas évalués dans les épreuves terminales du baccalauréat, soit :

- **En voie générale** : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B et le nouvel « enseignement scientifique ». L'enseignement de spécialité qui n'est plus poursuivi en terminale donnera également lieu à une évaluation en fin de première. Pour laisser le temps aux élèves de se familiariser avec l'« enseignement scientifique » qui commence en première, ce dernier sera évalué lors des épreuves communes de contrôle continu organisées en fin de première puis une nouvelle fois en terminale.
- **En voie technologique** : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B, Mathématiques, et les enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première.

Dans les deux voies, l'éducation physique et sportive reste évaluée comme aujourd'hui en cours de formation durant l'année de terminale. Elle ne donne donc pas lieu à des épreuves communes.

8. Pourquoi une épreuve terminale de philosophie pour tous ?

La philosophie interroge l'ensemble des savoirs et des pratiques. C'est pourquoi elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit leur parcours au lycée général et technologique.

Discipline de formation de l'esprit, école d'ouverture et de rigueur, la philosophie aide les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à penser la place qu'ils y occupent, à donner un sens aux savoirs et aux expériences acquis dans le cours de leurs études. Développant l'autonomie et l'usage réglé de la liberté, elle prépare les élèves à toutes les études supérieures.

C'est enfin une pièce maîtresse du rituel républicain, qui fait la force du baccalauréat.

Pour toutes ces raisons qui lui confèrent une dimension universelle et parce qu'elle ne commence qu'en terminale, la philosophie est une épreuve terminale pour tous.

9. Les sujets de philosophie sont-ils les mêmes pour tous les bacheliers ?

L'épreuve de philosophie de la voie générale est commune à tous les élèves, quels que soient leurs choix de spécialités.

Les élèves qui souhaitent approfondir cette discipline peuvent désormais la commencer dès la classe de première en choisissant l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie qui fait comme tous les enseignements de spécialité l'objet d'une épreuve dédiée en terminale.

Les élèves de la voie technologique auront des sujets qui pourront être différents en fonction des séries.

10. En quoi consiste la nouvelle épreuve orale terminale ?

Elle est préparée en première et en terminale.

L'épreuve dure **20 minutes**. Elle comprend :

- **une présentation personnelle du projet** conduit à partir des enseignements de spécialité choisis par l'élève. ;
- **un échange avec le jury** mené à partir de la présentation du projet, permettant d'évaluer la capacité du candidat à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.
- Les élèves de la voie technologique passent cette épreuve dans les mêmes conditions, mais avec un coefficient renforcé pour tenir compte de l'importance du projet dans cette voie.

11. Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ?

S'exprimer dans un français adapté et précis, être capable de soutenir une idée et d'argumenter constituent des compétences indispensables dans la vie personnelle et professionnelle. L'école doit préparer tous les élèves à acquérir une bonne maîtrise de l'usage de l'oral.

12. Une épreuve orale ne risque-t-elle pas d'être discriminante ?

Parce que l'aisance à l'oral peut constituer un marqueur social, il convient justement de permettre à tous les élèves l'acquisition de cette compétence.

C'est pourquoi l'expression orale est travaillée à l'école, au collège et pendant les trois années de lycée dans l'ensemble des enseignements.

L'oral est particulièrement travaillé en 1^{re} et en terminale dans le cadre des enseignements de spécialités, selon des modalités pédagogiques innovantes.

13. L'oral final n'a pas d'horaire dédié, comment sera-t-il préparé ?

Dès la classe de première et dans le cadre de ses enseignements de spécialité, chaque élève choisira un projet qu'il conduira sur deux années.

Pour cela, il sera accompagné par ses professeurs.

En terminale, une fois les deux épreuves écrites de spécialité passées au printemps, **les horaires des enseignements de spécialité** permettront de préparer plus spécifiquement la présentation des élèves pour l'épreuve orale terminale.

Dès la seconde, sur les horaires d'accompagnement personnalisé et dans le cadre des enseignements, l'expression orale sera travaillée. La préparation de l'épreuve anticipée de français en première complètera encore ce travail.

14. Comment l'élève choisira-t-il le sujet de son oral ?

L'épreuve orale s'appuie sur un projet mené par l'élève depuis la classe de première en lien avec ses enseignements de spécialité. Ses professeurs d'enseignements de spécialité l'aideront à choisir son sujet.

15. Le rattrapage est-il maintenu ?

Oui. Les élèves obtenant une note égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20 à la première série d'épreuves du baccalauréat peuvent demander un rattrapage.

Il consiste en deux **épreuves** orales. Le candidat est interrogé dans les enseignements qui ont fait l'objet d'une épreuve terminale écrite : français, philosophie, et les deux enseignements de spécialités suivis en terminale.

Les notes obtenues se substituent aux notes initiales obtenues à l'écrit dans ces enseignements, et le jury recalcule la note globale à l'examen en tenant compte de ce nouveau résultat.

Scolarité des élèves au lycée

16. Qu'est-ce qui change en 2^{de} dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le « test de positionnement » passé en début de 2^{de} ?

La classe de 2^{de} générale et technologique est commune aux voies générale et technologique ; elle reste « indifférenciée ».

En 2018, la 2^{de} connaît des évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021.

- Avant le mois d'octobre, chaque élève passe un **test de positionnement** qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Les résultats sont anonymes, confidentiels et uniquement partagés avec les professeurs concernés, et avec les familles.
- **C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur** maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et dans la poursuite d'études supérieures.
- **Un temps dédié à l'orientation** (54 heures à titre indicatif, selon les besoins de l'élève) permet aux lycéens d'élaborer leur projet d'orientation. Ils peuvent ainsi envisager soit leur série dans la voie technologique soit leurs spécialités dans la voie générale.

17. Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ?

Oui. Les séries sont maintenues en voie technologique car certaines ont été rénovées récemment.

En fin de 2^{de} générale et technologique, les élèves qui optent pour la voie technologique doivent choisir leur série parmi :

- STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
- ST2S Sciences et technologies de la santé et du social
- STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- STL Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Les séries STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) et TMD (techniques de la musique et de la danse) sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième.

18. A quel moment doit-on choisir entre la voie générale et la voie technologique ?

Le choix d'orientation entre la voie générale et la voie technologique se fait à la fin de la classe de 2^{de}. Le choix de la série pour la voie technologique et des enseignements de spécialité pour la voie générale se fait au même moment.

19. Quel sera le contenu du nouvel « enseignement scientifique » en voie générale ?

L'« enseignement scientifique » est commun à tous les élèves de la voie générale, quelles que soient leurs disciplines de spécialité.

Cet enseignement permettra de transmettre les principaux concepts scientifiques qui sont essentiels pour comprendre et agir au XXI^e siècle et de familiariser l'ensemble des élèves avec les processus de construction de la vérité scientifique, notamment le raisonnement hypothético-déductif et la méthode expérimentale.

Il permettra aussi d'assurer la familiarité de tous les élèves avec les enjeux quantitatifs, notamment les statistiques ou encore les marges d'erreur.

Cet enseignement sera également l'occasion d'appréhender dans une perspective scientifique les grands enjeux de notre temps, par exemple la transition numérique, la transition écologique, bio-éthique ou encore l'intelligence artificielle.

20. Les enseignements scientifiques, et en particulier les mathématiques, ont-ils diminué avec le nouveau baccalauréat ?

L'enseignement des sciences est renforcé :

- **Tous les élèves** suivront l'enseignement obligatoire « enseignement scientifique » de 2 heures hebdomadaires en première et en terminale. Jusqu'ici, les élèves de la filière L ne bénéficiaient pas d'enseignement scientifique en terminale.
- Les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques » en terminale (6h par semaine) auront la possibilité de suivre l'enseignement optionnel « **mathématiques expertes** » (3h par semaine), s'ils envisagent des classes préparatoires ou des études de mathématiques à l'Université.
 - o Ces élèves bénéficieront donc de 9h d'enseignement en mathématiques chaque semaine en terminale (+1h hebdomadaire par rapport aux actuels élèves de la série S, spécialité mathématiques).

- L'enseignement optionnel « **mathématiques complémentaires** » sera proposé à tous les élèves n'ayant pas choisi « mathématiques » comme discipline de spécialité en terminale. En particulier, les lycéens qui auront choisi les spécialités SVT, Physique/Chimie ou SES et Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques par exemple, auront la possibilité choisir l'enseignement optionnel « Mathématiques complémentaires » pour se préparer aux classes préparatoires ou aux études de santé.
- En première et en terminale, les élèves qui choisissent des enseignements de spécialités et un enseignement optionnel en sciences suivront environ 55% d'enseignements scientifiques chaque semaine, comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans la filière S.

21. Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales et binationales) sont-elles maintenues ?

Les disciplines, autres que celles de langues vivantes, dispensées dans une langue étrangère (dites disciplines non linguistiques – DNL) sont développées, comme la mobilité internationale des élèves.

Les enseignements de spécialité

22. Quels sont les enseignements de spécialité en voie technologique ?

Les élèves de la voie technologique choisissent leur série en fin de seconde (ST2S, STD2A, STI2D, STL ou STMG) ou en fin de 3^e pour les séries STHR et TMD.

En première et en terminale, ils suivent des enseignements communs à toutes les séries, ainsi que des disciplines de spécialité propres à chaque série. Ils suivent trois disciplines de spécialité en 1^{re} et deux en terminale.

En STI2D et en STMG, les élèves choisissent également au sein de leur spécialité un enseignement spécifique qui vient renforcer leur profil.

Pour consulter la liste des enseignements de spécialité des différentes séries :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/05 - Mai/18/5/BAC2021_6pages-voie techno_941185.pdf

23. Tous les enseignements de spécialité de la voie générale seront-ils proposés dans tous les lycées ?

La plupart des enseignements de spécialité seront proposés aux élèves dans leur établissement ou dans un périmètre géographique rapproché.

Dès la classe de seconde, un temps dédié à l'orientation accompagnera les élèves dans la conception de leurs projets et leur choix d'enseignements de spécialité.

24. Toutes les combinaisons d'enseignements de spécialité seront-elles possibles en voie générale ?

Les élèves pourront combiner les enseignements de spécialité offerts dans leur établissement ou dans des établissements proches.

L'aide à l'orientation mise en œuvre permettra à chaque élève de faire les choix de spécialités et de leur combinaison pertinents au regard de leur projet d'études et professionnel.

25. En voie générale, les spécialités suivies en terminale devront-elles nécessairement avoir été suivies en première ?

En fin d'année de première, parmi les trois disciplines de spécialité qu'il a suivies en classe de première, chaque élève doit choisir les deux disciplines de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale.

C'est un moyen pour lui d'affiner son projet de poursuite d'études en approfondissant les disciplines qu'il étudiera dans le supérieur.

Cette nouvelle organisation permet de garantir aux élèves un niveau de connaissance adapté aux attendus de l'enseignement supérieur.

Un changement de spécialité entre la 1^{re} et la terminale est possible, mais ne pourra se faire que de façon très exceptionnelle avec l'avis du conseil de classe et des responsables légaux.

Modalités d'organisation

26. Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ?

Oui, le rythme de l'année est maintenu avec trois trimestres en première et trois en terminale. Les lycées qui organisent déjà leurs années en semestres peuvent continuer à le faire.

27. Est-ce que la nouvelle formule du baccalauréat modifie la date de fin des cours ?

Avec une épreuve de philosophie et un oral final à la fin du mois de juin, pour les élèves de terminale, la date de fin des cours est proche de la date actuelle.

En revanche, pour les élèves de seconde et de première, les cours se poursuivent une grande partie du mois de juin.

28. La nouvelle organisation des enseignements risque-t-elle d'alourdir le fonctionnement des lycées ?

La suppression des séries dans la voie générale donnera aux établissements une plus grande souplesse dans l'organisation des classes.

Désormais, tous les élèves de voie générale pourront partager les mêmes cours d'enseignements communs indistinctement de leurs enseignements de spécialité. .

L'importance des enseignements communs dans l'emploi du temps des élèves assure la cohésion du groupe-classe.

29. Est-ce que la charge de correction des enseignants est alourdie ?

Les épreuves communes de contrôle continu peuvent être organisées sur le modèle des « bacs blancs » ou des devoirs communs déjà organisés aujourd'hui dans les lycées.

L'allègement du nombre d'épreuves terminales permet de répartir les corrections sur l'ensemble du cycle terminal évitant ainsi à la plupart des professeurs une charge de travail concentrée sur quelques jours.